

013

ARRETE A/ 2021/...../MENA/CAB/SGG

Portant mise en place du Comité de pilotage et de Coordination (CPC) du Projet pour les Résultats au Préscolaire et à l'Enseignement Fondamental (PRéPEF)

LE MINISTRE

- 
- Vu la Constitution ;
 - Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
 - Vu le Décret D/2017/267/PRG/SGG du 16 octobre 2017, portant changement de dénomination du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation ;
 - Vu le Décret D/2018/067/PRG/SGG du 21 Mai 2018, portant nomination du Premier Ministre Chef du Gouvernement
 - Vu le Décret D/2018/072/PRG/SGG du 25 mai 2018, portant structure du Gouvernement, tel que modifié à ce jour ;
 - Vu le Décret D/2018/264/PRG/SGG du 2 Novembre 2018, portant attributions et organisation du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation ;
 - Vu le Décret D /2020/O33/PRG/SGG du 27 janvier 2020 portant rectificatif du Décret D/2018/264/PRG/SGG du 2 Novembre 2019 ;
 - Vu le Décret D/2020/122/PRG/SGG du 19 juin 2020, portant réaménagement du gouvernement ;
 - Vu le Manuel de mise en œuvre du PRéPEF ;
 - Vu les nécessités de service,

ARRETE :

Article 1 : Dans le cadre de l'exécution du Projet pour les Résultats au Préscolaire et à l'Enseignement Fondamental (PRéPEF) il est mis en place un Comité de pilotage et de Coordination dudit Projet composé comme suit :

Président : le Ministre de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation

Vice –Présidente: la Secrétaire Générale du MENA

Rapporteurs :

- 1- le Coordonnateur National du PRéPEF ;
- 2- l'Assistant du Coordonnateur National du PRéPEF ;
- 3- le Responsable du Suivi –évaluation du PRéPEF

Membres

- 1- Le Conseiller Principal du MENA
- 2- Le Directeur du bureau de Stratégies et de Développement (BSD) du MENA
- 3- Le Chef de la DAF du MENA ;
- 4- Un membre du ST/C ProDEG ;

Les Représentants des Ministères suivants :

- 5- de l'Economie et Finances ;
- 6- du Budget ;
- 7- de la Fonction Publique de la Réforme de l'Etat et de la Modernisation de l'Administration;
- 8- de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
- 9- du Plan et du Développement Economique.

Article 2 : Missions

Le CPC a pour missions de/d'

- S'assurer de l'adéquation entre l'approche sectorielle et les objectifs et Stratégies de développement du PRePEF;
- Susciter le travail concerté entre l'Unité de Coordination et les services responsables de mise en œuvre du projet.
- S'assurer de la cohérence du plan d'action annuel budgétisé du PRePEF tout en veillant à sa conformité avec les objectifs de développement du ProDEG ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre du PRePEF et proposer des mesures correctrices au besoin à l'attention du CPC.
- valider et garantir la conformité des PTBA/PAAB avec les stratégies, objectifs et activités du projet ;
- évaluer régulièrement l'efficacité des stratégies et des activités mises en œuvre et suggérer des mesures d'ajustement si nécessaire.
- coordonner toutes les activités d'assistance techniques prévues dans la mise en œuvre du projet.

A ce titre le CPC est spécifiquement chargé des rôles et responsabilités suivants:

- Suivre l'état d'avancement des programmes annuels et l'exécution financière des fonds alloués ;
- Examiner les difficultés qui entravent l'exécution du projet et en proposer les solutions appropriées ;
- Valider les programmes annuels d'activités budgétisés (PTBA/PAAB) ;
- Vérifier que la mise en œuvre est conforme aux objectifs et à la portée du projet ;
- Vérifier que le plan de travail annuel visant à atteindre les objectifs du projet respecte le calendrier et le budget convenus.

Article 3 : Périodiques

Le Comité de pilotage et de Coordination du Projet pour les Résultats au Préscolaire et à l'Enseignement Fondamental (PRéPEF) se réunit sur convocation de son Président, deux fois par an en session ordinaire ou, en session extraordinaire en cas de nécessité.

Article 4 : le présent Arrête qui entre en vigueur à compter de sa date de signature, sera enregistrée et publiée au journal officiel de la République.

11 JAN. 2021

Conakry, le

Ampliations :

MENA/CAB : 02

UC /PRéPEF : 02

SNIES : 01

MEF : 01

MB : 01

MFB : 01

MATD : 01

MPDE : 01

MFPREMA : 01

BSD : 01

IRE : 08

DCE/DPE : 38

Intéressés : 15/66



Prof Alpha Amadou Bano BARRY